



Politique / Système électoral

Les limites sont atteintes

Mise à jour le lundi 16 juin 2008 à 23 h 45



Marcel Blanchet

Le projet de nouvelle carte électorale du Québec a suscité de nombreuses critiques. Toutefois, après une tournée de 23 villes qui l'a mené dans toutes les régions du Québec, le président de la Commission de la représentation électorale et directeur général des élections du Québec, Marcel Blanchet, constate qu'il a les mains liées par la présente loi électorale.

Ainsi, il indique qu'il ne pourra pas conserver le nombre de comtés actuels en Gaspésie, dans le Bas-Saint-Laurent et dans Chaudière-Appalaches. C'est pourquoi son rapport final contiendra des recommandations pour réformer le système électoral québécois en tant que tel.

Il n'est pas pour question d'accepter de nouvelles exceptions. Il y a celle des Îles-de-la-Madeleine qui est consacrée par la loi. Il y a celle de l'Ungava qui apparaît évidente à tout le monde. Au-delà de ça, il ne nous apparaît pas approprié de créer des exceptions, sinon on ne saura plus combien en créer et puis où les mettre.

— Marcel Blanchet

Pas tous égaux

Marcel Blanchet constate que le mode de scrutin actuel ne permet pas d'assurer une représentation équitable pour tous les citoyens à l'Assemblée nationale. Il a confié à Radio-Canada que le système a atteint ses limites et qu'il faut le réformer. Il a précisé que son rapport final comportera de nombreux changements en comparaison à la version préliminaire.

Marcel Blanchet est pourtant sensible aux arguments des régions qui veulent maintenir leur poids politique. Aussi, dans son rapport qui sera déposé à l'automne, en plus de proposer une nouvelle carte électorale, il indiquera aux députés qu'ils doivent maintenant penser à modifier le système électoral.

Marcel Blanchet ne cache pas qu'il voudrait que la nouvelle carte électorale soit adoptée et qu'en même temps, des discussions soient engagées sur la meilleure façon de représenter les régions et sur l'établissement d'un mode de scrutin proportionnel.

En décembre dernier, Marcel Blanchet déposait une étude commandée par le gouvernement sur un régime de scrutin proportionnel. Le rapport s'était alors retrouvé sur une tablette. Cette fois, il croit que les députés n'ont plus le choix et qu'ils devront agir.

[Montréal -9°C poudrière](#)

- [Ma ville](#)
- [Détails](#)